



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 15 décembre 2010
Salle de réunion de Conseil Municipal
35460 MONTOURS

Etaient présents : MM. Malapert, Serrand, Roger, Mle Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, Mme Louvel, MM Sourdin, Besnier, Dubreil L., Bêlé, Vallet, Masson, Lambert, Ménard, Bouffort, Lemarié, MM. Brasselet, Lejeune, Roussel, Dubreil P., Chapron, Letellier, Mme Haudebert, MM. Bertel, Cordonnier, Mme Hervé R., M. Goudal, Mmes Hervé H., Ryaux, M. Deroyant, Mme Janvier, MM. Montembault, Duhil, MM. Hubert, Lefèvre

Etaient absents excusés : Mmes Gaumerais, Sourdin, MM. Garnier, Aussant, De Gouvion St Cyr

Vu la modification des statuts relatif à la modification du nombre de conseillers communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel de tous les membres.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Démarche préalable à la constitution d'une Société Publique Locale
- Présentation Frédéric Bodet, SIG (document) et Rozenn Le Bourdoulous, chargée de communication
- Provisions pour risques et charges – budget annexe logement 2010
- création budget annexe ordures ménagères

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que l'élection du Bureau Communautaire ainsi que l'élection des Vice-président est reporté au Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2011

Intervention d'IDEA35 pour la présentation du programme d'actions de développement Economique

Par Adrien Savary, Cécile Lagadec, Mamar Djellal et Jihane Lassoued

Présentation de Frédéric Bodet, agent en charge du SIG et Rozenn Le Bourdoulous, chargée de communication au sein de Coglais Communauté

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

I - PROPOSITION DU PROGRAMME D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUITE AU DERNIER COMITE DE PILOTAGE DU 29 NOVEMBRE 2010.

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°54/2010/Ent du 24 mars 2010 validant la proposition technique et financière d'IDEA 35 pour la réalisation d'une étude de prospective économique du Coglais et présente le programme d'actions de cette étude établi par IDEA 35.

Une étude prospective sur 6 mois a été réalisée de juin à novembre 2010 qui comprenait un diagnostic, un questionnement prospectif et un programme d'actions :

- * Jeudi 3 juin 2010 : lancement de l'étude
- * Juillet et Août 2010 : enquête auprès des entreprises
- * Septembre à novembre 2010 : 7 réunions de travail avec les partenaires dont 2 concernant le programme d'actions
- * Mercredi 15 décembre 2010 : présentation du programme d'actions au conseil communautaire

L'étude prospective a défini 3 enjeux transversaux :

- * Animation territoriale
- * Eco-responsabilité

- × Coopération territoriale

L'étude prospective a défini 3 catégories d'actions :

- × Construire une image partagée du Coglais
- × Conforter le savoir faire de Coglais Communauté
- × Choisir l'Innovation

Afin de lancer le programme d'actions, 2 conditions préalables doivent être requises :

- × En interne : formation des techniciens et élus en interne
- × En externe : accompagnement pour la mise en œuvre par IDEA 35

Le programme d'action présenté sera exécuté sur une période de 5 ans (2011 à 2015)

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le programme d'actions 2011-2015 présenté par IDEA ;
- AUTORISENT sa mise en œuvre.

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

I – INSTALLATION NOUVEAUX MEMBRES DES CONSEIL, BUREAU ET COMMISSIONS

Monsieur le Président, avec l'avis favorable du Conseil Communautaire en place, reporte l'élection des nouveaux membres au sein du Bureau Communautaire au prochain Conseil Communautaire, à savoir le 26 janvier 2011.

Désignation des membres siégeant aux différentes commissions de Coglais Communauté

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°318bis/2009/Gén en date du 25 novembre 2009 décidant de modifier l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1992 portant constitution de la communauté de communes.

Le nombre des sièges de l'organe délibérant est porté à 42 délégués titulaires et 11 délégués suppléants, il est donc nécessaire de désigner les membres siégeant aux différentes commissions de Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2121-22 et par renvoi l'article L.5211-1,

- DECIDENT la mise en place des commissions suivantes :

- **Affaires Générales** : administration, finances, fiscalité, gestion, communication, TIC, mutualisation.
- **Développement** : Développement économique, aménagement de l'espace, voirie, urbanisme, habitat, tourisme, transport, protection et mise en valeur de l'environnement
- **Qualité de vie** : sport, culture, loisirs, enfance, jeunesse, éducation, action sociale, solidarité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2121-22 et par renvoi l'article L.5211-1,

- DECIDENT de nommer aux commissions instituées les membres suivants, délégués communautaires :

➤ **Affaires Générales,**

MM. Olivier Gaigne, Jean-Luc Montembault, Pierre Sourdin, Mme Catherine Villerbu, M. Aymer de Gouvion St Cyr, MM. Jean Malapert, Wilfried Goudal, Mme Hervé Hélène, MM. Jean Deroyant, Louis Simon, Bernard Serrand, MM Louis Dubreil, Michel Bêlé, André Coquelin, Aristide Assant, Amand Roger, Louis Roussel, Eugène Bertel, Mme Réjane Gaumerais, MM. Alain Besnier, Roger Chapron, Christian Hubert, Daniel Lefèvre.

➤ **Développement**

MM. Olivier Gaigne, Lionel Duhil, Pierre Sourdin, Mmes Catherine Villerbu, Marie Thérèse Ryaux, M. Jean Malapert, Mme Marie Christine Brizard, M. Louis Simon, Mme Marie-Josèphe Janvier, MM. Louis Dubreil, Franck Houdus, MM. Daniel Vallet, Jean-Pierre Lambert, Yves Ménard, Jean-Yves Masson, André Coquelin, Mme Marie Annie Louvel, MM. Patrick Dubreil, Marcel Lemarié, Emmanuel Bresselet, Amand Roger, Eugène Bertel, Mme Marie-Françoise Sourdin, MM. Alain Besnier, Claude Durand, Thierry Thomas.

➤ **Qualité de vie**

M. Stéphane Chalifour, Mmes Sophie Harnett-Paysant, Christine Hassid, Roselyne Hervé, M. Jean Malapert, Mme Fabienne Davy, MM. Louis Dubreil, Bernard Serrand, Yves Ménard, Luc Garnier, MM. Claude Barbelette, Frédéric Bouffort, Jean Claude Lejeune, Mmes Maryvonne Bannier, Marie-Andrée Neveu, MM. Philippe Cordonnier, Daniel Letellier, Mme Laurence Haudebert, M. Christian Hubert.

2 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Considérant, le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre Coglais Communauté et la commune de Montours.

Considérant la volonté de l'ensemble des entités juridiques à constituer un groupement de commandes pour le nettoyage des locaux et des vitreries ;

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVENT** le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre Coglais Communauté et la Commune de Montours tel que présenté et annexé à la délibération précisant le rôle de chacune des parties dans la procédure d'attribution du marché de services ;

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage des locaux et des vitreries ;

- **AUTORISENT** l'inscription des dépenses aux budgets des années concernées, fonctions et articles nécessaires.

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à lancer la consultation ;

- **DESIGNENT** Monsieur Amand Roger, membre titulaire et Monsieur Olivier Gaigne, membre suppléant pour siéger à la commission des marchés du groupement de commande.

Monsieur Bertel souhaite que l'ensemble des bâtiments communaux puissent bénéficier de ces groupements de commande, notamment, le nettoyage des vitres du pôle des landes.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2010

Compte tenu de la clôture des comptes en cours, une situation actualisée sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire de janvier 2011.

4 – PLANNING REUNIONS 2011

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, présentent le planning des réunions de Conseil et Bureau Communautaire pour l'année 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **VALIDENT** le planning de réunions tel que présenté et annexé au présent compte rendu.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES BUDGET ANNEXE LOGEMENT 2010

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'obligation d'appliquer une provision en application du 29° de l'article L.2321-2 du CGCT. Celui-ci stipule en effet que, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la communauté de communes à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

La constitution de cette provision s'effectue par délibération du conseil communautaire.

Il fait part de la proposition suivante :

C/6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant :

Impayés de loyers de locataires non occupants à ce jour :

M. Odion Thierry - Cogles	221.86 €
Mme Outin Odette – St Marc le Blanc	1 553.64 €
Mme Layot Rolande - Montours	2 825.54 €
M. Despas Anthony - Cogles	1 203.03 €
M. Pecqueur Rémy – St Hilaire des L.	6 529.75 €
Mlle Feuillet Nadège – St Etienne en C.	1 041.54 €
M. Legris Michel – St Marc le Blanc	1 047.77 €
TOTAL	14 423.13 €

Monsieur le Président propose également aux membres du Conseil Communautaire d'effectuer une reprise sur les provisions suivantes :

C/7815 – Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant :

Financement de travaux – Logements de St Hilaire	8 534.95 €
Financement partiel de l'admission en non valeur M. Mme Gérard Montours	1 000.00 €
Financement Admission en Non Valeur M. Pecqueur St Hilaire	6 529.75 €

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la constitution de provision correspondant aux risques présentés ci-dessus au compte C/6815 pour un montant de 14 423.13 € ;
- ACCEPTENT la reprise sur provisions au compte C/7815 pour un montant de 16 064.70 €, correspondant aux besoins de financement présentés ci-dessus.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

2 – CONVENTION CADRE AVEC LE FONCIER BRETAGNE

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Conseil Communautaire que, dans le cadre du partenariat avec Foncier de Bretagne, et suite au Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2010 validant l'instauration de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), il est proposé de signer une "convention cadre d'action foncière" entre Coglais Communauté et l'EPF de Bretagne.

Il y a aujourd'hui deux modes de conventionnement avec l'EPF : la convention cadre et la convention opérationnelle.

La convention cadre est passée avec un EPCI ou une Commune sur l'ensemble de son territoire. Elle fait figurer des enjeux partagés, un périmètre d'intervention, les missions de l'EPF et le montant d'intervention sur la durée du Programme Pluriannuel d'Intervention.

La convention opérationnelle découle de la convention cadre sur un projet précis, avec une description détaillée de l'opération et de la durée du portage.

Concernant Coglais Communauté, cette convention cadre porte notamment sur le portage foncier et l'accompagnement de deux projets : d'une part celui de l'extension de la ZA Coglais St Eustache Marches de Bretagne, et d'autre part sur le projet de re-densification des centres bourg dans le cadre d'aménagement d'îlots.

Chaque collectivité (commune ou EPCI) pourra solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier pour une étude de stratégie foncière.

Pour la réalisation d'études et d'acquisitions foncières liées à un projet, l'intervention de l'EPF sera formalisée par des conventions opérationnelles sur des périmètres plus précis, avec la Commune ou la Communauté de Communes selon la nature des projets.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention cadre avec FONCIER DE BRETAGNE dont le projet est annexé à la présente délibération, dans les conditions suivantes :

- ↳ Durée de la convention : de la date de signature de la convention au 31 décembre 2015
- ↳ Projets d'aménagements existants ou envisagés : extension et restructuration de la Zone d'Activités Coglais St Eustache Marches de Bretagne et re-densification des centres bourgs dans le cadre d'aménagement d'îlots
- ↳ Missions et engagements de FONCIER DE BRETAGNE :
 - * Assistance aux collectivités dans leur stratégie foncière et la définition des projets
 - * Acquisitions foncières
 - * Engagement financier de l'EPF plafonnée à 590 000 € sur la durée de la convention
- ↳ Durée du portage foncier déterminé par une convention opérationnelle.

3 – LOYER PREVISIONNEL BATIMENT RELAIS

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la délibération n°236/2010/Ent. prise en Conseil Communautaire du 27 octobre dernier, autorisant la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'implantation du Siège Social de VEOLIA Eau, une promesse de Bail Commercial mentionnant le coût du loyer annuel est demandé par la Direction Régionale de VEOLIA.

Pour rappel, le cout de l'opération est estimé à **465 542 € HT** financée sur 25 annuités avec la réalisation de l'emprunt correspondant pour un loyer annuel prévisionnel de **30 840 € HT** (suivant cout final des travaux) soit un loyer mensuel prévisionnel de **2 570 € HT**.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur la proposition de loyer, à savoir 2 570 € HT mensuel sous réserve du coût final des travaux ;
- DISSENT qu'il sera prévu dans la promesse de bail que le montant annuel définitif ne sera déterminé que postérieurement au résultat de la consultation des marchés de travaux.

4 – RUPTURE CONVENTIONNELLE ETUDE AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRE ET DE LA MER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la signature d'une convention conclue avec la DDE relative à l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de la desserte d'Armor protéines à St Brice en Coglès .

Le contrat a été conclu en 2003 et porte sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la DDE et ce pour un montant de rémunération de 4 002,00 € HT

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est dénoncée d'un commun accord entre les deux parties afin d'éviter de porter atteinte au bon déroulement de l'opération en cours.

Il est précisé que le contrat n'a pas fait l'objet d'aucun début d'étude, par conséquent aucune rémunération ne sera demandée à Coglais Communauté.

Ce commun accord doit faire l'objet d'un projet de protocole de désengagement des deux parties et doit être signé des deux parties.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer ce protocole transactionnel de désengagement avec l'Etat, représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine tel qu'annexé à la présente délibération.

5 – ATTRIBUTION DU MARCHE CONTRAT D'OBJECTIFS DE SECTEURS

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'une étude de contrats d'objectifs de secteurs doit être mise en place sur le territoire de Coglais Communauté. Cette étude a pour objectif d'identifier et de programmer l'action communautaire, intercommunale et communale. A ce titre, une consultation a eue lieu en vue de la mise en place de ces "contrats d'objectifs de secteurs".

Trois candidats ont répondu à cette consultation: OCP (Doué la Fontaine), CERUR (Rennes), et KPMG (Nantes).

A l'issue, le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur le cabinet CERUR pour un montant d'étude de 55 775€ HT, soit 66 706,90€ TTC.

Le plan de financement de l'étude est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Vu le procès verbal d'ouverture des plis de la commission des marchés en date du 29 novembre 2010,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en date du 13 décembre 2010,

- ACCEPTENT la proposition du cabinet CERUR d'un montant de 55 775€ HT et de 66 706,90€ TTC
- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES	
Nature	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant
Etude CONTRATS D'OBJECTIFS DE SECTEURS	55 775,00 €	66 706,90 €	Conseil Général (taux de 53,585%)	35 745,00 €
			Coglais Communauté	30 961,90 €
TOTAL	55 775,00 €	66 706,90 €	TOTAL	66 706,90 €

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce présent marché et à régler les dépenses correspondantes
- PRECISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

ARTISANAT – COMMERCE

I – COMMERCE BAILLE :

A – demande de remboursement loyer

Madame la Vice-présidente, déléguée aux affaires « Commerce et Artisanat », rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération n°140/2008/Ent, il a été décidé la vente d'une petite grange acquise simultanément à l'immeuble ayant destination de commerce sur la commune de Baillé.

Suite à cette vente, aucun avenant au bail n'est venu modifier la superficie louée et diminuer le montant du loyer.

Ainsi, elle expose, aux membres du Conseil Communautaire, la demande reçue du cabinet Juridica, mandaté par Madame BOUCQUE, commerçante, portant sur la demande de remboursement des loyers relatifs à cette grange depuis le 16 décembre 2008 dont le montant s'élève à 2 450,10 € HT.

Un rencontre a eu lieu chez Madame BOUCQUE avec Monsieur GAIGNE, Maire de Baillé et Vice-président de Coglais communauté et Madame LOUVEL, Vice-présidente en charge des affaires relevant du commerce et de l'artisanat, afin de négocier ce remboursement de loyer et de lui faire part de la mise en place de la nouvelle politique de gestion locative des commerces applicables au 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé un remboursement à hauteur de 50 % de la somme demandée.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

Vu l'avis favorable de Madame BOUCQUE quant à la proposition de remboursement de trop payé de loyers à hauteur de 50 %,

- ACCEPTENT le remboursement à Madame BOUCQUE locataire du commerce multiservices de Baillé d'une somme de 1 303,83 € HT correspondant à 50 % de la fraction de loyer trop versé par rapport à la vente de la grange d'une superficie de 53 m², sur la période du 16 décembre 2008 au 31 décembre 2010 ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à ordonnancer la dépense correspondante sur le budget annexe entreprise de Coglais Communauté.

B – avenant au bail commercial

Madame la Vice-présidente, déléguée aux affaires « Commerce et Artisanat », rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération n°140/2008/Ent, il a été décidé la vente d'une petite grange acquise simultanément à l'immeuble principal ayant destination de commerce sur la commune de Baillé.

Suite à cette vente, le bail commercial n'a pas fait l'objet d'avenant, Madame la Vice-présidente, précise aux membres du Conseil Communautaire, qu'il conviendrait de régulariser la situation.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer un avenant au bail commercial du commerce de Baillé en date du 24 septembre 2004 dans les conditions suivantes :

* La désignation du bien loué est rédigée comme suit « un immeuble comprenant » :

- ⇒ Une épicerie : 38,13 m²
- ⇒ Extension épicerie : 13,72 m²
- ⇒ Une salle de bar : 21,71 m²
- ⇒ Une autre salle au fond : 25,84 m²
- ⇒ Rangement – sanitaires : 4,86 m²
- ⇒ Réserve : 12,91 m²
- ⇒ Couloir : 5,50 m²

Pour une superficie totale de 122,67 m²

Constituant la base de calcul du loyer à appliquer

A l'extérieur une petite cour couverte d'environ 6 m² et un passage, situé au coin de l'immeuble, référencé au cadastre de la commune sous le numéro B834, ne constituent pas des éléments pris en compte dans le calcul du loyer.

* Modification du montant du loyer annuel à compter du 1^{er} janvier 2011 qui s'élève à 2 826,36 € HT pour 122,67 m² ;

* Modification de la périodicité de révision du loyer qui sera révisé annuellement ;

- DISENT que cet avenant sera rédigé en l'étude de Maître Bouvier, Notaire à St Brice en Coglès et que les frais seront répartis par moitié entre le preneur et le bailleur.

2 – PHASE 2 OPERATION PREVENTION DES DECHETS

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil Communautaire de la décision de financement de l'ADEME (n°0925C0161) notifiée en date du 17 décembre 2009 et informe ceux-ci d'un avenant à la convention pour modification du coût global de l'opération et du taux de subvention de l'ADEME.

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil Communautaire le plan de financement de la phase 2.

Plan de Financement Phase 2 Opération Prévention des déchets

Phase 2	Dépenses		Recettes TTC	
Prestation à une étude d'aide à la décision	19 320 € HT	23 106,72 € TTC	ADEME 70 %	18 004,00 €
Communication (support, impression ...)	6 400 € HT	7 654,40 € TTC	Coglais Communauté 30 %	12 757,12€
Total dépenses	25 720 € HT	30 761,12 € TTC	Total Recettes	30 761,12 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT, avec 36 voix pour et l'abstention, le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISENT l'inscription budgétaire correspondante.

CADRE DE VIE

ASSAINISSEMENT – EFFLUENTS – METHANISATION

I – SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR L'IMPLANTATION D'UN FILTRE PLANTE DE ROSEAUX

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires assainissement, informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de réalisation d'un filtre planté de roseaux concernant l'assainissement du logement de Melle SIMON à « Louillais » sur la commune de la Selle-en-Coglès.

Le projet de filtre planté de roseaux collecterait les eaux usées produites par le logement de Melle SIMON ainsi que les eaux usées d'origine animale provenant du chenil, d'une capacité maximale d'accueil de 35-40 chiens.

Le SPANC de Coglais Communauté est chargé d'instruire uniquement la partie traitement des eaux usées issues de la maison d'habitation.

C'est la DDCSPP35 : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, anciennement DSV, qui instruira la partie assainissement du chenil.

Concernant l'assainissement de la maison d'habitation, cette filière est en cours d'évaluation. Par conséquent l'assainissement par filtres plantés de roseaux n'est pas encore une filière agréée par le ministère.

Sur le territoire, ce type de traitement est autorisé à titre expérimental. Les modalités de cette expérimentation sont expliquées dans la convention tripartite, signée par le Président de Coglais Communauté, le maire de la commune concernée et le demandeur.

Celui-ci s'engage, si les résultats d'analyses des eaux traitées sont supérieurs aux concentrations maximales admises par l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 KG de DBO5, à réhabiliter son ANC par une filière classique ou une installation validée et agréée par le ministère.

La convention présente les modalités de condition de mise en place, de prélèvements du rejet, les obligations en matière de suivi périodique du système, les obligations en matière d'entretien, les contrôles du SPANC qui s'appliquent à ce système.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention tripartite entre le maire de la commune concernée, Coglais Communauté et Mlle Simon « Louillais » 35460 LA SELLE EN COGLES ;
- PRECISENT qu'en cas de dysfonctionnement du système, le particulier s'engage à réaliser une filière règlementaire.

2 - CHANTIER D'INSERTION

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que suite à une réunion avec le conseil d'administration de l'association du Coglais le 6/12/10, la position de Coglais Communauté à propos de l'avenir du Chantier d'insertion pourrait être la suivante :

Coglais Communauté pourrait s'engager sur une commande de 8 000 heures de travail annuel auprès du chantier d'insertion. Les actions du chantier porteraient sur deux domaines différents : l'environnement (espaces verts, sentiers...), le bâti (petits aménagements, maçonnerie..). Ces 8 000 heures comprendraient éventuellement les besoins exprimés par les autres collectivités.

Amélie DOUILLARD serait chargée, avec comme élu référent Christian HUBERT, de recenser les besoins immédiats et à venir de Coglais communauté dans ces deux domaines d'activité.

Une série de réunions devra être organisée avec les responsables de services, chargés de missions(...) pour préciser les besoins de Coglais communauté (Rémi, Simon, Valérie, Henri-pierre...).

Amélie Douillard devra par ailleurs assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des commandes de Coglais Communauté. Cette démarche devra être plus appuyée que pour un suivi de marché classique : le chantier d'insertion étant en grande difficulté pouvant entraîner un arrêt d'activité, il sera nécessaire d'évaluer ce qui marche et ce qui ne marche pas et proposer des solutions.

L'idée d'équiper le chantier avec du matériel communautaire qui pourrait être mis à disposition (camion atelier, broyeur, débroussailleuses autoportées...) est d'ores et déjà une solution à évaluer.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré ;

- EMETTENT un avis favorable sur le principe d'un engagement de Coglais Communauté et des communes membres, sur un volume global de 8 000 heures de travail annuel auprès du Chantier d'Insertion intercommunal.

- PRECISENT qu'un recensement des besoins immédiats et à venir doit être établi, et qu'une réflexion sur la rédaction d'une convention doit être engagée.

Monsieur Besnier propose une mise à disposition d'un agent technique communal lors d'intervention dans les communes afin d'accompagner le chantier d'insertion.

Des réunions de chantier pourraient être organisées avec les élus, une personne du chantier d'insertion et un technicien de Coglais Communauté.

QUALITE DE VIE

SPORT - LOISIRS

I - NOM PISCINE

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Sportives, fait part aux membres du Conseil Communautaire que le Bureau Communautaire ainsi que la commission qualité de vie ont étudié les propositions reçues suite à l'annonce faite pour la recherche d'un nom pour le futur Centre Aquatique, le résultat est le suivant :

- CogléO
- Piscine (en gallo)
- Loisir d'O
- Ecobulle / Ecobul
- Buld'O
- Aquanox
- Carré Bleu

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT avec 36 voix pour et une abstention, le nom du futur Centre aquatique du Coglais à savoir :

« CogléO ».

2 - PRINCIPE PREALABLE A LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Monsieur Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°196/2010 du 22 septembre 2010 l'autorisant à pré-adhérer à la Fédération des Sociétés Publiques Locales.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-I, L.1521-I et suivants, L.2121-29 (et L.5211-I et suivants), Mr Malapert expose que la création d'une Société Publique Locale, en tant qu'outil innovant permettra d'externaliser certaines activités de la communauté de communes en déléguant cette charge à une société commerciale placée sous contrôle des actionnaires qui seront des EPCI et des communes. Cette forme de gestion étant une alternative à la régie ou au tout privé tout en conservant les avantages de chacune de ces formes.

Il propose au Conseil Communautaire d'engager des démarches en vue de la constitution d'une société publique locale qui aurait pour objet « l'étude, la réalisation, la gestion et l'exploitation d'équipements publics sportifs, ainsi que l'animation sportive ». L'objectif serait en premier lieu de confier à cette société l'exploitation de la piscine communautaire en cours de réalisation à St Brice en Coglès, voire l'exploitation du dojo et de la salle sportive communautaire situés à St Brice en Coglès. Pour information le compte d'exploitation prévisionnel de la piscine s'élève en dépenses à 509 156 € et en recettes à 216 404 €.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'engager un certain nombre de démarches préalablement à la constitution d'une Société Publique Locale régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles précités,
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur Malapert Président, pour représenter la Communauté de Communes dans l'étude et la finalisation de la structure de l'actionariat, la recherche de participation de collectivités locales, de partenaires pour l'élaboration des statuts, et d'une manière générale accomplir toutes les démarches nécessaire à l'aboutissement de la constitution de cette SPL.

3 - CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL « SOCIETE PUBLIQUE LOCALE »

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire la constitution d'un groupe de travail relatif à la création d'une société publique locale.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DESIGNENT les membres suivants pour siéger au sein du groupe de travail Société Publique Locale :
 - × Monsieur Malapert, Président de Coglais Communauté,
 - × Les Maires,
 - × Monsieur Frédéric Bouffort, élu communautaire
 - × Madame Hélène Hervé, élue communautaire
 - × Monsieur Bernard Serrand, Vice-président
 - × Ainsi que le personnel de Coglais Communauté à savoir Monsieur Bernard Chevalier, Madame Marie-Anne Lefeuvre et Madame Loyzance Valérie.

CULTURE

I – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSEUR POESIE POLE ARTISTIQUE ET CULTUREL DU COLLEGE ANGELE VANNIER

Monsieur le Vice-président en charge des affaires relevant de la culture, informe les membres du Conseil Communautaire, d'un projet partenarial entre le Pôle Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier et Coglais Communauté autour de la Poésie.

Le projet global comprenant :

- × Edition d'un classeur Poésie « Promenades Littéraires dans le Coglais » à destination des scolaires et des collégiens du Canton, Mairies, Bibliothèques, Associations Culturelles... tirage entre 1000 et 1500 ex
- × Accueil de Kenneth White pendant le Printemps des poètes
- × Soirée Arts Plastiques autour de Michaux
- × Inauguration des rues Guillevic et Kérourédan à Saint Brice en Coglès avec pose de panneaux en plexi

× Porteur du projet : Pôle Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier

× Financeurs : DRAC et Coglais Communauté

L'Association laisse à Coglais Communauté la charge de voir les aspects financiers du dossier :

- Devis demandé pour les « Classeurs » Poésie (1 imprimerie)
- Devis demandé pour panneaux de Plexiglass » (2 entreprises)
- Les éléments seront remis à l'Association pour le montage global du budget

L'Association doit déposer son dossier pour le 15 décembre prochain et sollicite Coglais Communauté pour le financement du projet en complément de la DRAC

Les premiers éléments indiquent une participation de la DRAC de 30% à 50% du budget global.

Le budget ne pouvant être établi à ce jour, par l'association, la demande de financement sera présentée en début d'année 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **EMETTENT** une orientation favorable sur la proposition du Pole Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier.

Un budget prévisionnel sera présenté après la réalisation des différents devis pour la réalisation d'un classeur Poésie « Promenades Littéraires dans le Coglais » à destination des scolaires et des collégiens du Canton, Mairies, Bibliothèques, Associations Culturelles... tirage entre 1000 et 1500 ex

2 – PROJET ECOLE DE MUSIQUE DU COGLAIS

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires culturelles rappelle aux membres du Conseil Communautaire les partenariats qui ont démarré en 2001 avec l'école de musique associative de St Brice en Coglès et le Conservatoire de Musique René Guizien de Fougères Communauté.

Il présente l'évolution des participations financières versées aux deux écoles depuis l'année scolaire 2006/2007 et informe que pour l'année scolaire 2010/2011 la participation au titre des 2 écoles de musique s'élèvera à 27 515,75€. Il est proposé de réfléchir soit à la création d'une nouvelle structure de proximité ou au développement de l'école de Musique de Saint Brice en Coglès. Depuis quelques mois, des rencontres ont eu lieu pour avancer sur ce dossier. Lors d'une rencontre, il avait été demandé de prendre contact avec les écoles de musique de Saint Aubin du Cormier de Louvigné Communauté pour organiser une visite.

Monsieur le Vice-président présente le compte-rendu de ces deux rencontres et propose un calendrier pour avancer sur ce dossier.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable quant à la continuité du projet. Il est demandé de prévoir une rencontre avec La Batterie Fanfare du Coglais et l'Association la Mélanienne.

3 – PROJET CHORALE POUR ENFANTS

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de l'Association « La Mélanienne » d'inscrire le projet de chorale enfant dans la convention culturelle qui lie cette dernière à Coglais Communauté.

Il précise qu'aujourd'hui, la section chorale « Résonnance » bénéficie d'un encadrement professionnel de qualité, à savoir une chef de chœur du Conservatoire de Rennes. Cette dernière serait disponible pour assurer l'encadrement de l'atelier choral enfant. Les séances enfant se dérouleraient le même jour que les adultes, ce qui permettrait de ne pas augmenter les frais de déplacement de la chef de chœur.

•Le projet

- Les ateliers s'adressent aux enfants de 7 à 10 ans et de 11 à 15 ans
- Deux ateliers seraient proposés tous les mercredis (sauf vacances scolaires) le mercredi soir entre 16h00 et 19h00.
- Cette chorale serait ouverte aux enfants du Coglais, mais également au Pays de Fougères et au secteur de Saint James
- Les droits d'inscription : 40€ pour l'année.
- Présentation du plan de financement prévisionnel global (chorale enfants et adultes) qui permet de mutualiser les coûts de déplacement du chef de chœur et d'autres frais tels que, la communication, location de salle, établi avec une moyenne de 6 enfants par atelier.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable sur ce projet de mise en place d'une chorale pour enfants.

4 – PROJET REHABILITATION MAISON DU GRANIT LE TIERCENT

Monsieur le Vice-président, rappelle le projet de réhabilitation de la Maison du Granit en maison des cultures porté par 4 associations : L'association RamDam des Roses, le Bonsaï club de la vallée du Couesnon, l'Association Culturelle des Landes et le pôle culturel Angèle Vannier et informe qu'une visite a eu lieu le 21 septembre dernier avec les techniciens de Coglais Communauté pour évaluer la nature des travaux à réaliser.

Il est présenté l'ensemble de ces travaux en scindant les travaux à réaliser dans le cas où l'on reçoit du public et ceux sans accueil du public.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable sur la réalisation d'une étude pour estimer le coût des travaux de réhabilitation de la maison du granit sans accueil du public.

JEUNESSE – EDUCATION - ENFANCE

I – PROJET CRECHE

Monsieur le Vice-président présente l'état d'avancement des travaux et de la réflexion sur la création de la structure multi accueil dans les hameaux du Coglais. Cette structure d'accueil du jeune enfant (0/4 ans) regrouperait des places halte-garderie et des places crèches. Dans ce projet, une réflexion s'est amorcée avec l'Association du Coglais pour transférer le service halte-garderie dans le nouvel espace des hameaux du Coglais. Le gestionnaire reste à déterminer et le budget à établir ; Une rencontre aura lieu en janvier avec les partenaires, CAF, et le Conseil Général.

2 – INFORMATION RECRUTEMENT ACCUEIL DE LOISIRS ANIMATEUR SUPPLEMENTAIRE

Les effectifs prévisionnels sur le site de St Hilaire des Landes à partir de Janvier 2011, indiquent des fréquentations supérieures à 16 enfants. (Seuil maximum actuel avec 2 animateurs). Quelques inscriptions ont été refusées sur la période Novembre-Décembre 2010.

A partir du constat suivant :

* 10 enfants n'ont pas encore réalisés leurs inscriptions à partir de janvier, dont quelques enfants réguliers.

* De nouveaux enfants sont à prévoir

* Mais quelques enfants sont inscrits tous les mercredis, on peut imaginer que certaines familles annulent leurs inscriptions (car leur planning change chaque semaine).

Au vue des effectifs prévisionnels sur le site de St Hilaire des Landes et de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement, il est souhaitable de recruter un encadrant en plus, afin de passer d'une capacité d'accueil de 16 enfants à 28.

Le coût du recrutement est de l'ordre de : 15.35 euros × 8h = 123 euros / mercredis + quelques heures de préparation

Les membres du Conseil Communautaire acceptent le recrutement d'1 personne en Janvier et Février en fonction des inscriptions du vendredi soir (contrat renouvelé chaque semaine) et valident le principe de renouvellement de mars à juin suivant les besoins.

AFFAIRES GENERALES

FINANCES

I – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ADOPTENT les décisions modificatives aux budgets telles que présentées ci-dessous :

BUDGET GENERAL

Signalétique ZA Coglais St Eustache, ZA LA Croix Etété et Centre Culturel du Coglais

Section d'investissement

Opération	Chapitre	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
71	21	2188	Autres immobilisations corporelles	5 600,00	
sans	020	20	Dépenses imprévues (investissement)	-5 600,00	
Total Section d'investissement				0,00	0,00

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
011	6042	Achats prestations de services	1 000,00	
011	6068	Autres matières et fournitures	200,00	
012	64131	Rémunération	4 800,00	
012	6451	Cotisation Urssaf	300,00	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	200,00	
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	300,00	
011	6042	Achats de prestations de services	800,00	
011	60632	Fournitures de petit équipement	100,00	
011	6068	Autres matières et fournitures	200,00	
012	64131	Rémunération	3 300,00	
012	6451	Cotisation Urssaf	200,00	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	200,00	
012	6454	Cotisation aux Assedic	300,00	
73	7391173	Reversement sur plafonnement de la TP sur la valeur ajoutée	- 11 900,00	
002	002	Excédent reporté		2 809 470,00
65	6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	3 723,00	
Total Fonctionnement			3 723,00	2 809 470,00

BUDGET LOGEMENT

Ajustement de l'excédent de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
002	002	Excédent de fonctionnement		2,00
Total de fonctionnement			0,00	2,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Ajustement de la subvention du budget général au déficit de fonctionnement

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
74	7488	Autres attributions et participations		3 723,00
Total de fonctionnement			0,00	3 723,00

BUDGET ANNEXE ENTREPRISE

SECTION INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Article	Libellé de l'article		
20	2031	Frais d'étude	53 200,00	
20	2033	Frais d'insertion	1 500,00	
21	2111	Terrains	26 842,00	
23	2313	Construction	384 000,00	
16	1641	Emprunt		465 542,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			465 542,00	465 542,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES

QUESTIONS DIVERSES

I - CREATION BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la modification des statuts de Coglais Communauté Marches de Bretagne dans laquelle s'inscrit l'exercice de la compétence « collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » conformément à l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec la perception du produit correspondant (REOM) sans institution de ce dernier. L'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les opérations afférentes à l'exercice de cette compétence sont retracées dans un budget annexé au budget principal de la Communauté de Communes. Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la création d'un budget annexe nommé « Coglais Communauté ordures ménagères » à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- PRECISENT l'objet de ce budget annexe qui est la gestion des opérations relatives à la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre communautaire ;
- PRECISENT que ce budget annexe suivra la nomenclature M4.

La séance est levée à 22 h00



PLANNING REUNIONS CONSEILS ET BUREAUX COMMUNAUTAIRES 2011
CEREMONIE DES VŒUX MERCREDI 12 JANVIER 2011 à 19h00 à LA SELLE EN COGLES

mois	réunions	date	heure	lieu	commune
Janvier	Bureau Communautaire	19/01/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
	Conseil Communautaire	26/01/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
Février	Bureau Communautaire	09/02/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
	Conseil Communautaire	23/02/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
Mars	Bureau Communautaire	09/03/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
	Conseil Communautaire	23/03/011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
	Conseil Communautaire	30/03/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
Avril	Bureau Communautaire	13/04/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
	Conseil Communautaire	27/04/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
Mai	Bureau Communautaire	11/05/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
	Conseil Communautaire	25/05/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
Juin	Bureau Communautaire	15/06/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
	Conseil Communautaire	29/06/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
juillet	pas de réunion				
août	Conseil Communautaire	31/08/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
	Bureau Communautaire	14/09/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
Septembre	Conseil Communautaire	28/09/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
	Bureau Communautaire	12/10/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
Octobre	Conseil Communautaire	26/10/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
	Bureau Communautaire	16/11/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
Novembre	Conseil Communautaire	30/11/02011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS
	Bureau Communautaire	07/12/2011	19h	place du Champ de foire	ST BRICE EN COGLES
Décembre	Conseil Communautaire	14/12/2011	19h	Centre culturel et Civique	MONTOURS